

Strasbourg, le 31 août 2015
[tpvs13f_2015.docx]

T-PVS (2015) 13

CONVENTION RELATIVE A LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE
ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

Comité permanent

35^e réunion
Strasbourg, 1-4 décembre 2015

**8^e réunion du
Groupe d'experts des amphibiens et des reptiles**

Berne, Suisse
1-2 juillet 2015

– RAPPORT DE REUNION –

*Note du Secrétariat
préparée par la Direction de la Gouvernance démocratique*

Le Groupe d'experts des amphibiens et reptiles a tenu sa 8^e réunion dans la ville de Berne, Suisse, les 1^{er} et 2 juillet 2015.

Le Comité permanent est invité à:

- prendre note du rapport de la réunion;
- prendre note des propositions du Groupe pour ses activités futures et à programmer plus fréquemment ses réunions;
- examiner et, le cas échéant, adopter le projet de recommandation sur la prévention et la lutte face au champignon chytride *Batrachochytrium salamandrivorans* et à veiller à sa mise en œuvre urgente par les Parties;
- remercier les autorités suisses de protection de la nature ainsi que le KARCH pour leur accueil chaleureux et l'excellente organisation de la réunion.

1. OUVERTURE DE LA REUNION

Le Président du Groupe d'experts des amphibiens et reptiles, M. Richard Podloucky, ouvre la réunion en souhaitant la bienvenue aux participants et en remerciant les autorités suisses pour leur hospitalité.

Dans ses remarques introductives, le Président fait observer que le groupe a tenu sa dernière réunion neuf ans plus tôt et que, dans l'intervalle, seul le Comité permanent a assuré la sauvegarde des amphibiens et des reptiles, soit de manière sporadique, soit dans le cadre de plaintes. C'est pourquoi M. Podloucky se réjouit de la réunion que le Groupe peut tenir cette année et espère que les conclusions de celle-ci permettront de lui assurer des réunions plus régulières à l'avenir. Il déplore toutefois l'absence des pays qui ont adhéré à la Convention après 2006, car il aurait été intéressant de bénéficier de leur contribution dans les discussions.

Il relève également que ce Groupe d'experts est le seul en son genre en Europe et insiste sur la nécessité de maintenir vivant ce cadre politique de discussions, surtout si l'on considère le statut de sauvegarde préoccupant de l'herpétofaune du continent. Il rappelle enfin qu'en 2012 la *Societas Europaea Herpetologica* (SEH) a communiqué à la Convention de Berne une analyse de la mise en œuvre des principales recommandations adoptées par le Comité permanent, dont les conclusions n'étaient pas nécessairement positives. Il souhaite donc une réunion enrichissante aux participants.

Mme Sarah Pearson Perret, Chef de Section, Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEV), souhaite la bienvenue aux participants et remercie le Secrétariat de la Convention et le KARCH (Centre de coordination pour la protection des amphibiens et reptiles de Suisse) pour tout le travail accompli en vue de préparer cette réunion. Elle souligne que la Suisse attache une importance particulière à l'herpétofaune et déplore que, malgré les efforts de sauvegarde consentis au niveau européen, les effectifs de nombreuses espèces d'amphibiens sont en déclin, certaines espèces étant même menacées d'extinction. Elle invite le Groupe à poursuivre la réflexion sur les possibilités de surmonter les défis actuels et futurs, y compris la dissémination probable du champignon chytride *Batrachochytrium salamandrivorans* (BS). Elle rappelle que c'est la Suisse qui a saisi le Comité permanent pour qu'il évalue cette menace, et espère que le Groupe parviendra à conclure la réunion par un projet de recommandation puissant et efficace sur le sujet.

Mme Ivana d'Alessandro, Secrétaire de la Convention de Berne, remercie les autorités suisses et le KARCH pour leur excellente coopération dans l'organisation de la présente réunion et pour leur très chaleureuse hospitalité. Elle salue la forte relation qui unit la Suisse à la Convention, qui est née dans cette ville de Berne, où le Traité a été ouvert à la signature il y a 37 ans.

Mme d'Alessandro se félicite du nombre relativement élevé de représentants des Parties contractantes présents à la réunion et du nombre de rapports nationaux soumis. Ces deux chiffres confirment l'engagement des Etats d'Europe en faveur d'une meilleure sauvegarde de l'herpétofaune.

Avant de conclure, Mme d'Alessandro présente le projet d'ordre du jour et met l'accent sur deux points importants sur lesquels le Groupe est appelé à prendre des décisions importantes : le projet de recommandation sur la prévention et la lutte face à BS, et les priorités de la sauvegarde de l'herpétofaune en Europe.

Enfin, la Présidente invite les participants à se présenter et à décrire leurs travaux et leur expérience dans le domaine de la sauvegarde des amphibiens et des reptiles.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La Présidente invite les participants à examiner le projet d'ordre du jour présenté par le Secrétariat.

L'ordre du jour est adopté sans amendement.

3. ACTIVITES SUR LES AMPHIBIENS ET LES REPTILES DANS D'AUTRES ORGANISATIONS

a. Conclusions de la 5^e Conférence méditerranéenne sur les tortues marines

M. Luis Cardona, Président de la [5^e Conférence méditerranéenne sur les tortues marines](#), présente les conclusions de cette réunion organisée à Dalaman, Turquie, en avril 2015.

M. Cardona décrit les principales menaces qui pèsent sur les tortues de Méditerranée et, tout spécialement, sur les deux espèces qui nidifient dans cette mer et souffrent d'un grave problème de pêche et de prises accidentelles : *Caretta caretta* et *Chelonia mydas*. Cette année, le format de la conférence a été modifié afin de permettre aux chercheurs participants de mieux cibler ces deux problèmes. L'objectif était de mettre en place un programme de recherche visant à combler les principales lacunes qui subsistent dans les connaissances, notamment en rapport avec les prises accidentelles et la démographie. La nécessité d'opter pour une approche régionale de ces problèmes est également évoquée.

Les principales recommandations de la conférence concernent les sites de nidification en Méditerranée orientale. Il est indispensable d'élaborer des modèles démographiques, et des recherches supplémentaires devraient être menées sur la fidélité des femelles afin d'estimer le nombre de pontes annuelles.

Il faut également mettre en place un bon système de surveillance des échouages de tortues. Celles qui se nourrissent dans l'Adriatique ont une croissance plus rapide que celles de la Mer ionienne, d'où l'importance d'évaluer l'âge de maturité dans les différents secteurs de recherche de nourriture. En outre, les chercheurs doivent également tenter d'identifier les zones de recherche de nourriture des adultes; ainsi, elles sont connues en Grèce occidentale et en Crète, mais les connaissances restent insuffisantes pour la Turquie et la Libye.

Les taux de survie des spécimens relâchés mériteraient aussi d'être approfondis. C'est un exemple typique de domaine qui appelle une coopération régionale, par exemple dans le cadre d'un plan d'action régional. Les priorités de la recherche telles qu'identifiées lors de la Conférence ont été intégrées au document [T-PVS/Inf \(2015\) 15](#).

M. Tony Gent, représentant de la SEH, pose une question sur l'état des sites de pontes dans les zones de conflit. La réponse est que, dans la situation politique actuelle, toute recherche dans le secteur est impossible. Monsieur Cardona explique toutefois que la Libye est importante pour la recherche de nourriture en Méditerranée occidentale et centrale, des régions qui produisent des tortues mâles. Si la population libyenne s'effondre, cela n'affectera pas les autres populations.

Le délégué de l'Italie mentionne le Plan d'action pour les tortues marines adopté par son pays.

M. Keith Corbett demande s'il existe des statistiques relatives aux prises accidentelles dans les zones d'hivernage. M. Cardona explique que c'est un problème et expose les solutions envisageables.

Pour conclure, le Groupe d'experts recommande que la Convention continue de soutenir les travaux des conférences internationales sur les tortues marines et de suivre l'évolution de la recherche visant à réunir les connaissances nécessaires à l'élaboration d'un plan d'action régional. Les conclusions de la 5^e Conférence méditerranéenne sur les tortues marines seront communiquées au Comité permanent.

b. Le point sur la SEH – travaux récents du C.C.

M. Tony Gent, Président, *Societas Europaea Herpetologica*, présente la structure de la SEH et ses [travaux les plus récents](#).

Depuis sa création, la SEH est au cœur de la sauvegarde de l'herpétofaune d'Europe. Cette ONG a participé à l'élaboration de plans d'action validés par le Comité permanent de la Convention de Berne et a participé à certaines évaluations sur le terrain organisées dans le cadre du système de plaintes de la Convention. Ces dernières années, la SEH a légèrement changé d'orientation et consacre davantage d'énergie aux activités locales, avec un bon impact sur le terrain. Cela s'est toutefois accompagné d'une diminution de son aptitude à influencer les travaux menés au niveau européen.

La SEH continue malgré tout à jouer un rôle essentiel dans les échanges de connaissances entre herpétologues d'Europe et de faire bénéficier les décideurs politiques de son savoir-faire au niveau européen.

M. Gent présente la structure de son organisation ainsi qu'un survol des réunions organisées depuis 2006, et souligne la réussite des initiatives de sauvegarde en faveur de la cistude d'Europe, la salamandre noire en Italie et la vipère d'Orsini en Hongrie et en Roumanie. Il présente ensuite un programme de surveillance mis en place au niveau national, et la contribution de la SEH à la Liste

rouge européenne des amphibiens et reptiles. À cet égard, la SEH soulève des questions sur les méthodes d'établissement des listes rouges et envisage d'organiser un atelier sur la gestion de la situation des espèces inscrites comme menacées mais qui pourraient brutalement se trouver en danger en raison de leur déclin rapide.

Enfin, M. Gent présente les grandes priorités des activités présentes et futures de son organisation.

Répondant à une question du Secrétariat, M. Gent explique que la SEH a fourni une expertise pour le processus biogéographique dans le cadre du réseau Natura 2000. L'ONG serait intéressée par une participation au processus du Réseau Emeraude, à condition que ses capacités augmentent.

c. Sauvegarde de l'herpétofaune et morcellement lié aux transports en Europe

M. Silviu Petrovan, Coordinateur de la sauvegarde du Réseau européen pour la protection des amphibiens et des reptiles contre les moyens de transport (ENPARTS), expose les conséquences du morcellement engendré par les transports sur la conservation de l'herpétofaune.

M. Petrovan explique pourquoi les routes sont particulièrement néfastes pour les amphibiens, et que même leurs conséquences à long terme – y compris non létales - sur ces espèces sont encore mal connues. M. Petrovan présente quelques mesures d'atténuation qui peuvent être mises en œuvre pour réduire la mortalité sur les routes et préserver la connectivité des milieux. Il explique cependant que les solutions sont souvent mal conçues et mises en œuvre, et que la situation est encore aggravée par le manque de surveillance ou des objectifs inadaptés. De plus, l'efficacité de certains programmes de surveillance ne peut être évaluée parce que les données correspondantes ne sont pas ventilées par espèce.

C'est pourquoi, en 2012, les organisations concernées de plusieurs pays d'Europe ont décidé de créer le réseau ENPARTS pour réunir les meilleurs conseils et pratiques scientifiques en matière de protection des amphibiens contre les moyens de transport.

M. Petrovan présente les trois priorités du réseau:

- son élargissement à toute l'Europe;
- la réduction des coûts, à l'échelle du réseau et au niveau local;
- la nécessité de réaliser des mesures efficaces d'atténuation.

Depuis sa création, le réseau ENPARTS a déjà permis d'obtenir au moins cinq résultats positifs:

- certains gouvernements ont commencé à accélérer la mise en place de couloirs verts et de structures permettant à la faune sauvage de franchir les routes, y compris des passerelles vertes expérimentales et de petits tunnels pour animaux bien conçus;
- de plus en plus de pays ont entrepris d'inverser le morcellement et la conception des réseaux écologiques s'améliore;
- la technologie des caméras permettant de contrôler le passage des animaux par les passerelles gibier se développe et leur prix diminue, ce qui facilite la mesure de l'efficacité des dispositifs;
- dans pratiquement tous les pays, il existe une prise de conscience du manque de surveillance et d'entretien des passerelles à gibier, un problème immédiat auquel il convient de remédier d'urgence;
- l'on assiste également à une prise de conscience de l'inutilité des passerelles à gibier non intégrées à des couloirs de protection de l'habitat appartenant à un réseau protégé de milieux appropriés de part et d'autre de ces structures.

Il reste plusieurs défis à relever:

- le manque chronique de surveillance des populations;
- la nécessité de réparer les passerelles et d'assurer leur maintenance;
- la nécessité de veiller à ce que les matériaux utilisés par les sociétés qui interviennent sur les routes respectent les normes de qualité;

- la nécessité de veiller à ce que les consultants en écologie recrutés en qualité de conseillers possèdent des connaissances spécialisées dans ce domaine ;
- l'importance d'utiliser les protections adaptées pendant la construction.

M. Petrovan présente ensuite l'exemple de Froglife au Royaume-Uni et quelques études de cas réalisées par l'ONG en rapport avec le triton crêté. Les conclusions de ces études suggèrent que les dispositifs d'atténuation d'impact des routes peuvent prendre en compte l'emplacement des étangs et la distance vers des tunnels afin de faciliter le passage des spécimens adultes. De plus, il faut attendre 5 ans pour évaluer la réussite en raison de la forte variabilité des taux de capture et des déplacements. Enfin, il est important que la réussite des mesures d'atténuation soit comparée à la situation antérieure à la construction de la route. Il faut y veiller avant et après la mise en œuvre du programme de suivi.

Des recherches futures étudieront les probabilités de traversée.

La présentation suscite une discussion intéressante sur les mesures envisageables dès le stade du projet, avant la construction d'une route. Certains participants font observer que les pratiques en matière de construction d'axes routiers varient d'un pays à l'autre, et mentionnent les bienfaits que pourrait apporter une harmonisation dans ce domaine.

Les délégués de l'Estonie et de la Suisse se déclarent favorables à l'élaboration d'une série d'orientations sur la conception de routes moins dangereuses pour la faune sauvage et sur la nécessité d'éviter le morcellement des habitats et les mesures d'atténuation inadéquates.

4. RAPPORTS DES PARTIES SUR LES ACTIVITES ET INITIATIVES NATIONALES DE SAUVEGARDE DES AMPHIBIENS ET DES REPTILES

Les délégués de l'Autriche, de la Belgique, de la Croatie, de l'Estonie, de la France, de l'Italie, de la Lettonie, des Pays-Bas, de la Norvège, de la République slovaque, de « L'ex-République yougoslave de Macédoine » et de l'Ukraine présentent une synthèse de leur rapport écrit soumis dans le cadre du suivi des recommandations pertinentes du Comité permanent. Ils figurent dans le document [T-PVS \(2015\) 18](#). Les délégués qui n'ont pas soumis de rapport écrit font une déclaration écrite (voir la synthèse ci-dessous). La déléguée de la Suisse détaille ensuite [les activités menées par le KARCH](#).

Le délégué du Royaume-Uni indique que son pays soumettra prochainement un rapport écrit. Dans l'intervalle, il signale que les amphibiens et les reptiles sont également couverts par la stratégie nationale en faveur de la diversité biologique, qui s'intéresse aux sites protégés revêtant une importance particulière pour ces espèces. Au Royaume-Uni, le cadre international le plus utilisé pour leur protection est celui du réseau Natura 2000. Le pays compte 57 sites Natura 2000 pour le Triton crêté, et l'identification de nouveaux sites est en cours. Suite à une plainte déposée devant l'Union européenne, le pays a mis en place une équipe dédiée à cette espèce. S'agissant du lézard des souches, son statut de sauvegarde n'est pas très positif mais les efforts de protection de cette espèce s'améliorent.

Le Royaume-Uni est particulièrement préoccupé par les nouvelles maladies et s'efforce d'améliorer les connaissances les concernant. Une autre préoccupation concerne la surveillance des populations et l'absence de données actualisées. Ces dernières années, la surveillance a été déficiente mais la situation s'améliore et les autorités sont désormais conscientes du problème. Il faut également trouver des financements adaptés pour le suivi et la surveillance : ainsi, l'argent suffit en Écosse, mais le Pays de Galles n'a pas encore pu réaliser le moindre projet de suivi.

Le délégué de l'Italie attire l'attention du Groupe sur deux espèces endémiques menacées en Italie, *Bombina pachypus* et *Podarcis raffoneae*.

Bombina pachypus est un des amphibiens les plus gravement menacés d'Italie, et il est durement frappé par la mycose à *Batrachochytrium dendrobatidis* (BD). Ces populations sont en déclin dans de nombreux sites. Le délégué insiste sur la nécessité de s'attaquer à ces nouvelles maladies dans le cadre de stratégies régionales communes, en accordant une attention particulière aux sites aquatiques ; il suggère également que le Groupe d'experts invite l'Italie à mener des programmes de surveillance des tendances démographiques dans les populations, et des infections par le BD au plan national.

Podarcis raffoneae a longtemps été considéré comme une sous espèce de *Podarcis waglerianus*, et a obtenu le statut d'espèce à part entière en 1994. Ce lézard est endémique de l'archipel éolien (Sicile,

Sud de l'Italie), et l'UICN le qualifie de gravement menacé d'extinction (CR). Ce lézard des murailles des îles éoliennes est l'espèce de lézard la plus menacée d'Italie, et sans doute d'Europe. Elle est gravement menacée par le croisement et la concurrence avec l'espèce *P. siculus* (qui a été introduite de manière passive dans les îles et les îlots de la région par les êtres humains). La densité de peuplement varie fortement d'une île à l'autre. Il faudrait d'urgence réaliser des études démographiques, et notamment surveiller les populations à l'aide de techniques modernes fiables et non exclusives comme les recensements à répétition (exemple : loi mélange à N composantes).

S'exprimant à titre personnel, le Président fournit quelques informations sur la condition des amphibiens et des reptiles en Allemagne. Il évoque la Liste rouge élaborée en 2009, quand plus de 60 % des reptiles et environ 40 % des amphibiens étaient menacés. La prochaine Liste rouge devrait être publiée à raison d'une fois tous les dix ans, en 2020. En guise de base, une base de données nationale avec des données trouvées a été mise en place au cours des dernières années. L'application stricte de la Directive Habitats de l'UE a également été bénéfique pour faire appliquer la Convention de Berne. Afin de se conformer à ces instruments, les autorités ont fait interdire des projets de construction pour protéger diverses espèces, notamment celles inscrites aux Annexes II et IV de la Directive Habitats. Au niveau fédéral, quelques plans d'action ont été mis en place pour des espèces rares (la Cistude, le Lézard vert, la Couleuvre tessellée etc.). La mise en œuvre de ces programmes et leur suivi sont indépendants des deux Directives.

M. Podloucky explique également que la Convention de Berne joue un rôle mineur dans les politiques de sauvegarde du pays parce qu'elle est appliquée par le biais des Directives Habitats, tout comme les plans d'action du Comité permanent; par contre, la Convention a été invoquée dans les affaires visées par des plaintes dans le cadre du système des dossiers.

Enfin, il présente brièvement l'action spécifique « Amphibien/Reptile de l'Année » de la « Société allemande d'Herpétologie » (DGHT), qui informe le public à l'aide de divers médias imprimés quant à une espèce. De nombreuses mesures et actions pour la protection des espèces, s'adressant à différentes parties prenantes, sont proposées dans un dépliant détaillé.

Le délégué de la Hongrie explique que son pays compte 44 espèces d'amphibiens ou de reptiles. Un système national de contrôle a été lancé en 1991 pour surveiller les 445 sites offrant un milieu adapté aux amphibiens et aux reptiles. Il y a cinq ans, le pays a lancé un deuxième système de suivi ciblant certaines espèces et couvrant l'ensemble du territoire national. La Hongrie a également profité de certains projets Life, notamment pour la vipère d'Orsini ou l'élaboration de programmes de réintroduction.

5. DONNER UN AVENIR AU PASSE – COMMENT ENCOURAGER LES INITIATIVES EN FAVEUR D'ANCIENS PLANS D'ACTION ET RECOMMANDATIONS?

M. Keith Corbett analyse quelles sont, de son point de vue, les [limites du système des recommandations et des plans d'action](#) insuffisamment mis en œuvre par les Parties. M. Corbett précise que la majeure partie du travail scientifique précédemment réalisé par ce Groupe d'experts s'est fondée sur les contributions et les informations fournies par les ONG. Même si le Comité permanent a salué, en les adoptant, l'intérêt des plans d'action proposés, la plupart des Parties ne se sont pas mobilisées pour la mise en œuvre des mesures correspondantes. M. Corbett déplore également l'absence de rapports, même dans les cas où des mesures ont été prises, à moins qu'une plainte ne soit déposée contre un pays dans le cadre du système des plaintes. Il indique que, en tant qu'écologiste, il se sent incapable de proposer des solutions diplomatiques, mais insiste pour que ces problèmes de rapport et de mise en œuvre soient transmis au Bureau afin qu'il puisse se préoccuper de solutions correctives acceptables.

Par ailleurs, M. Corbett critique un manque de coopération alléguée de l'Union européenne, qui pourrait donner un élan à la mise en œuvre et mener un véritable dialogue avec les ONG.

Au cours de la discussion qui s'ensuit, le Secrétariat déplore que la présentation n'ait pas fourni d'éléments ou de propositions pour encourager la mise en œuvre. La Secrétaire de la Convention note que les Plans d'action et les Recommandations ont été adoptés par les Parties à l'issue d'un examen attentif, qui atteste qu'ils étaient considérés comme des instruments utiles. La mise en œuvre, ou du moins les rapports sur celle-ci, n'a pas suivi tandis que la situation générale de l'herpétofaune sur le

territoire couvert par la Convention ne s'est pas améliorée. Elle invite donc les participants à discuter des motifs de cette mise en œuvre insuffisante et de la nécessité (ou non) d'en poursuivre le suivi.

Sa principale conclusion est que la sauvegarde de l'herpétofaune est généralement assurée dans le cadre plus vaste des projets de sauvegarde non spécifiques. Tout le monde est conscient de la nécessité d'agir, mais également du manque de moyens, de savoir-faire et/ou de personnel.

6. LUTTE CONTRE LA PETITE MANGOUSTE INDIENNE (*HERPESTES AUROPUNCTATUS*): SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA RECOMMANDATION PERTINENTE

M. David Bird, de la Société britannique d'Herpétologie, fait une présentation très détaillée sur la [Petite mangouste indienne](#) et son impact dans les Balkans. Il décrit l'origine de cette espèce en Europe et la manière dont elle affecte la région des Balkans et note l'absence de rapports des pays concernés sur les mesures prises pour la combattre, exception faite de la Croatie.

M. Bird explique comment cet animal a été introduit dans chacun des secteurs où il est présent et comment il affecte les reptiles endémiques. Il existe des méthodes d'éradication qui ont fait leurs preuves en dehors de l'Europe. Toutefois, elles présentent des inconvénients. Ainsi, le piégeage pour capturer les animaux vivants exige beaucoup de main-d'œuvre, les pièges mortels utilisés aux États-Unis risquent de ne pas être conformes à la législation européenne et les appâts empoisonnés peuvent affecter d'autres espèces de la faune sauvage.

Pour conclure, M. Bird invite les gouvernements concernés à prendre d'urgence les mesures nécessaires à l'élimination de la Petite mangouste indienne parce que son impact sur les reptiles indigènes augmente rapidement.

La discussion qui s'ensuit porte sur les méthodes d'éradication de l'espèce, et le recours aux appâts empoisonnés est vivement contesté.

M. Corbett confirme que nous n'avons pas besoin de nouvelles recommandations ou de modifications de celle qui existe déjà, mais seulement de plus d'actions de contrôle urgentes de la part des États membres où ce prédateur de reptiles atteint déjà les rivages du continent européen.

Le Groupe décide de demander l'aide du Groupe d'experts des espèces envahissantes afin d'approfondir l'étude de ce problème avec les gouvernements concernés.

7. DEFIS ET MENACES D'ACTUALITE: PROJET DE RECOMMANDATION SUR LA PREVENTION ET LA LUTTE FACE AU CHAMPIGNON CHYTRIDE *BATRACHOCHYTRIUM SALAMANDRIVORANS*

a. Etat des connaissances et menaces actuelles

M. Frank Pasmans présente les [conclusions des études les plus récentes sur BS](#), en soulignant que la chytridiomycose pourrait provoquer l'extinction d'une large part des espèces d'une faune régionale, et même un pourcentage significatif de toute une classe de vertébrés.

M. Pasmans déclare que la plupart des tritons et salamandres d'Europe sont très vulnérables à cette maladie mortelle de la peau au cours d'expériences en laboratoire. Il présente ensuite un graphique sur les espèces qui meurent de ce champignon quand elles sont infectées, celles qui le tolèrent et celles qui sont vulnérables mais peuvent vaincre l'infection.

M. Pasmans explique également comment BS est arrivé en Europe à partir de l'Asie, très probablement en 2010, c'est-à-dire par le commerce d'animaux vivants. Il est vraisemblable que l'infection soit passée des animaux captifs aux populations sauvages.

Les symptômes des infections à BS peuvent être très discrets et donc passer inaperçus sur le terrain. M. Pasmans suggère que les salamandres retrouvées mortes dans la nature sans aucun signe de prédation ou autre signe de cause de mortalité ont vraisemblablement succombé à cette mycose. Il présente ensuite son histopathologie et explique le degré de certitude qu'offre le diagnostic. M. Pasmans ajoute que s'il est possible d'atténuer l'impact de la maladie chez les spécimens captifs, l'on n'a pas encore découvert comment obtenir des résultats comparables dans la nature.

M. Pasmans présente ensuite la situation actuelle dans la nature et signale quatre sites où l'infection s'est déclarée. En fait, la maladie est d'abord apparue aux Pays-Bas, mais des cas ont aussi été signalés en Belgique, où une des populations de la salamandre est quasiment éteinte (dans le sud de la Belgique). Comme l'infection touche déjà officiellement quatre pays d'Europe (animaux sauvages : Pays-Bas et Belgique ; animaux en captivité : RU et Allemagne), M. Pasmans présente les différents scénarios possibles pour l'avenir. Il établit également une comparaison avec la dissémination de *Batrachochytrium dendrobatidis* (BD), qui a provoqué l'extinction de nombreuses populations dans plusieurs pays, et explique que la prolifération de cette maladie présente au moins un aspect positif, c'est que les connaissances scientifiques concernant les maladies infectieuses des amphibiens se sont améliorées et que les besoins de surveillance des amphibiens sont reconnus.

M. Pasmans conclut en appelant à préparer d'urgence des plans d'action aux niveaux national et régional pour prévenir l'introduction de BS dans les régions qui en sont encore exemptes et atténuer l'impact de BS sur les populations d'amphibiens dans les régions infectées.

La discussion qui s'ensuit porte essentiellement sur le rôle des êtres humains (y compris les scientifiques et les chercheurs) comme vecteurs de cette maladie, et sur la conduite à tenir face à de nouveaux foyers d'infection. Le délégué de la Belgique prévient que cette maladie est connue à trois endroits où de nombreuses activités d'extérieur ont lieu et si l'homme joue involontairement le rôle de vecteur du champignon, la maladie pourrait coloniser de nouveaux et lointains sites très rapidement. Il appelle à une mise en œuvre urgente des mesures recommandées.

L'Ukraine fait part de la mortalité massive de salamandres en 2001, sans explication apparente, et demande si BS a été signalé dans son pays à l'époque.

La déléguée de la Suisse insinue que certaines Parties pourraient avoir déjà mis en place une législation spécifique pour pallier des situations urgentes et exceptionnelles et applicable à la lutte contre BS, pour assurer une réaction rapide. Ainsi, la Suisse a eu recours à une loi de ce type pour interrompre la délivrance de permis pour le commerce de tritons et de salamandres, à titre préventif.

M. Pasmans signale que les marchands sont très sensibles au problème et suggère que la coopération avec ceux-ci pour le contrôle des entrées pourrait constituer une première avancée efficace. Le suivi des populations n'en est pas moins indispensable, tout comme l'apport de fonds suffisants pour financer la recherche.

b. Projet de recommandation sur la prévention et la lutte face au champignon chytride *Batrachochytrium salamandrivorans*

Mme Ivana d'Alessandro et M. Benedikt Schmidt présentent le projet de recommandation élaboré sur la base des études pertinentes et bénéficiant de contributions de certains membres du Groupe d'experts des espèces exotiques envahissantes.

Le projet de recommandation est modifié pour intégrer les observations et les préoccupations des Parties, notamment à propos de la nécessité d'instaurer des règles plus strictes en matière de biosécurité, y compris dans les programmes de recherche et d'élevage en captivité, et de définir des protocoles appropriés au suivi de cette maladie.

8. PRIORITES DE LA SAUVEGARDE DE L'HERPETOFAUNE EN EUROPE

M. Thomas Langton, *Herpetofauna Consultants International Ltd.*, résume les principaux problèmes de sauvegarde des amphibiens et des reptiles, et présente quelques [priorités de la conservation des amphibiens et des reptiles en Europe](#). Ces dernières font l'objet d'un examen approfondi dans le document [T-PVS/Inf \(2015\) 20](#).

Les priorités suivantes sont discutées:

1. identifier et suivre les connaissances taxinomiques et cartographiques, et surveiller le statut des espèces et des habitats sur l'ensemble du territoire de la Convention;
2. faire l'inventaire de l'éventail et de l'ampleur des contributions nécessaires pour améliorer les approches globales de la protection de l'herpétofaune et de celles couvrant tout le paysage;
3. formuler des propositions spécifiques de contributions sur l'herpétofaune à l'intention du Groupe d'experts zones protégées et réseaux écologiques;

- 4 continuer de surveiller la mise en œuvre, par les Parties contractantes, des plans d'action et recommandations pertinents. Réaliser une étude de faisabilité d'une méthode simple et rationnelle de mesure des progrès et des réussites, éventuellement accessible en ligne;
- 5 identifier les sites importants pour l'herpétofaune;
- 6 envisager la conception d'un nouveau système d'évaluation de la rareté des espèces de l'herpétofaune et d'évaluation de leur niveau de menace à l'échelle des régions biogéographiques afin d'obtenir une application plus cohérente des recommandations sur le territoire de la Convention et des régions voisines;
- 7 réaliser des contrôles sanitaires sur les espèces exotiques introduites;
- 8 traiter le problème des carnivores exotiques introduits et dresser le bilan de leur impact sur les amphibiens et les reptiles, en commençant par les espèces de mangoustes dans le sud-ouest dans le sud-est de l'Europe, et les ravages qu'ils peuvent causer dans les communautés de la faune sauvage sur l'ensemble du territoire de la Convention;
- 9 veiller à une prise en compte stratégique dans l'aménagement du territoire: documenter comment les systèmes actuellement appliqués par les Parties sont efficaces du point de vue des initiatives existantes (Réseau écologique paneuropéen/Infrastructures vertes) et du point de vue des besoins des amphibiens et des reptiles, en s'intéressant spécifiquement aux habitats terrestres et d'eau douce, aux ordres de grandeur et aux variations régionales;
- 10 organiser les futures mesures d'atténuation écologique, de compensation et de démantèlement, en utilisant l'herpétofaune comme référence;
- 11 lancer une analyse spécialisée des priorités de la sauvegarde des tortues marines.

M. Corbett soutient fortement la proposition n° 4 de M. Langton concernant la mise en œuvre par les Etats membres des Recommandations et Plans d'action, et considère ces actions comme étant prioritaires.

Les participants saluent l'idée de définir une liste de priorités pour les prochaines années afin d'encourager la poursuite plus régulière des travaux sur les amphibiens et les reptiles. Toutefois, la discussion lancée après la présentation des priorités proposées s'est une fois de plus concentrée sur le problème le plus urgent, la lutte contre BD et BS et l'aptitude des pays à réagir rapidement à de nouvelles menaces de ce type. Dans ce contexte, l'Italie suggère que le Groupe pourrait travailler à l'élaboration d'un protocole (régional) commun de surveillance et de dépistage de BS.

Encouragés par le Président, les participants examinent ensuite la proposition sur l'identification de SIH. Certains délégués de pays de l'UE reconnaissent que leur pays n'a désigné aucun site Natura 2000 spécifiquement pour l'herpétofaune. Pourtant, des informations sur la présence d'amphibiens et de reptiles sont disponibles dans les bases de données des réseaux Natura 2000 et Emeraude. Par conséquent, le Groupe indique qu'il souhaite œuvrer à l'identification de SIH initialement dans le cadre des sites N2000 et Emeraude existants, mais, quand ce n'est pas suffisant, aussi hors de ces sites.

Le Secrétariat suggère que le Groupe pourrait également, en coopération avec le Groupe d'experts des EEE, examiner le problème de l'impact des espèces exotiques introduites, y compris les carnivores. Ainsi, face aux maigres résultats obtenus dans la lutte contre la Mangouste indienne, le Groupe d'experts des EEE pourrait aider à concevoir d'autres outils d'éradication.

Le délégué de l'Italie propose le savoir-faire de son pays dans le traitement des questions de taxinomie.

9. DESIGNATION DE SITES EMERAUDE POUR LA PROTECTION DES AMPHIBIENS ET DES REPTILES: PRATIQUE ET METHODOLOGIE

M. Fedir Kurtyak, PhD, maître de conférences à l'université nationale Uzhgorod d'Ukraine, présente la méthodologie employée dans [l'identification et la désignation de sites Emeraude d'importance pour les amphibiens et les reptiles](#).

Il commence par résumer la procédure de désignation de zones protégées en Ukraine et fait observer que le nombre de sites et de réserves naturelles a augmenté de 145 en à peine deux ans, notamment grâce à la participation de l'Ukraine au projet Emeraude. M. Kurtyak fait aussi remarquer que les résolutions Emeraude comptent davantage d'espèces que la Liste rouge nationale (environ 40 % de plus), elles aident à justifier une protection plus étendue et la désignation de sites supplémentaires.

Il décrit ensuite la méthodologie employée dans le cadre du processus Emeraude, ainsi que les conclusions des études menées sur le terrain de 2001 à 2015, essentiellement dans la région des Carpates d'Ukraine. Ces données ont été complétées par des éléments disponibles dans les musées de zoologie du pays.

M. Kurtyak décrit également le statut démographique et des cartes de répartition pour onze espèces d'amphibiens et de reptiles qui figurent dans la base de données Emeraude et détaille, pour chacune, le type de milieu, les tendances et les changements démographiques ainsi que les facteurs qui induisent un déclin. La désignation de nouvelles zones protégées serait nécessaire pour assurer la sauvegarde à long terme de certaines de ces espèces et, dans ce contexte, le processus de mise en place du Réseau Emeraude s'avère très utile.

10. STATUT DE CONSERVATION DE VIPERES VULNERABLES SUR LE TERRITOIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE: QUELLES DOIVENT ETRE LES PROCHAINES MESURES?

M. Göran Nilson, de l'université de Gothenburg, présente un exposé très détaillé sur le statut de sauvegarde des vipères vulnérables dans la région couverte par la Convention. M. Nilson fournit en particulier des informations sur le statut des vipères menacées et vulnérables (selon les critères de l'UICN), en insistant sur celles qui figurent à l'Annexe II de la Convention. Il décrit leur répartition au niveau biogéographique, leur aire de répartition géographique et les principales menaces auxquelles elles sont exposées. M. Nilson précise qu'une de ces menaces est la capture de certaines espèces très rares pour le commerce d'animaux familiers.

Au cours de son exposé, M. Nilson appelle à accorder davantage d'attention à certaines vipères, comme *Montivipera xantina* en Grèce ou *Vipera olguni*, qui habite aux frontières de la Géorgie et dont il resterait encore à peine cinquante spécimens.

Au cours de la discussion, M. Langton demande quelles seraient les priorités absolues pour chacune des espèces présentées comme particulièrement menacées. M. Nilson explique qu'aucune évaluation des besoins n'a encore été réalisée afin de définir les priorités et de les classer par ordre de priorité.

Le représentant de Froglife déclare qu'il a reçu plusieurs alertes concernant les espèces menacées par les stations de ski en Azerbaïdjan et le développement de projets hydroélectriques et de barrages en Arménie, en Géorgie et en Turquie. Les participants expriment leur inquiétude et constatent l'absence d'informations plus spécifiques sur ces pays. Ils décident par conséquent d'inviter le Bureau à solliciter des informations auprès des pays concernés.

11. INFORMATIONS RECENTES SUR LE STATUT DE SAUVEGARDE DE CERTAINES ESPECES, ET SUITES ENVISAGEABLES:

a. La Couleuvre d'Esculape (*Elaphe longissima*)

En raison du retard pris sur le programme, le Président invite les Parties à ne présenter que les informations les plus récentes sur les espèces dont l'évaluation est prévue au point 11 de l'ordre du jour.

Le délégué de l'Autriche signale que le plan d'action par espèce ([T-PVS/Inf \(2006\) 19](#)) pour la sauvegarde de *Zamenis longissimus* vise des populations isolées, mais pas celle du Tyrol. Il décrit les

mesures mises en œuvre dans ce secteur pour la conservation de l'espèce et de son habitat et demande que le plan d'action s'applique également à cette population.

Le délégué de l'Italie annonce que la taxinomie de la population italienne de la Couleuvre d'Esculape a récemment été révisée et qu'une nouvelle espèce, *Zamenis lineatus*, endémique du sud (et en partie du centre) de l'Italie, a été reconnue. La mortalité sur les routes ainsi que la perte et le morcellement d'habitats adaptés sont les principales menaces pour ces deux espèces. La Couleuvre d'Esculape est toutefois une espèce commune sur la majeure partie du territoire italien, avec un statut de conservation de « préoccupation mineure ». Par conséquent, à part une collecte de données sur la nouvelle espèce reconnue, la mise en œuvre de mesures spécifiques de sauvegarde est inutile.

Le délégué de la République slovaque indique que la Couleuvre d'Esculape est commune dans les secteurs les plus chauds de la biorégion des Carpates, ainsi que dans la biorégion pannonienne. Localement toutefois des populations souffrent de la dégradation des habitats, de la perte de sites de reproduction d'hibernation voire même de la persécution humaine de la mortalité sur les routes. Le plan d'action adopté dans le cadre de la Convention ne fait pas l'objet d'une mise en œuvre spécifique.

La déléguée de la Croatie signale des lacunes dans les données de répartition des espèces visées dans le cadre des activités du réseau Natura 2000. C'est également le cas pour *Lacerta agilis*. Ces deux espèces sont nombreuses et communes et ne bénéficieront, dans un proche avenir, d'aucune action spécifique sauvegarde, hormis une surveillance au niveau national.

Le délégué de la France indique que la Couleuvre d'Esculape n'est pas menacée en France et n'est pas une espèce déterminante SCAP ou ZNIEFF, mais qu'elle est éligible à la création d'une infrastructure verte et bleue dans 4 régions. L'espèce est protégée par la loi nationale et cela paraît suffire pour l'instant. Il n'est donc pas prévu d'appliquer le plan d'action ou d'autres mesures spécifiques.

Le délégué de l'Ukraine informe que son pays met en œuvre certaines des 11 actions prioritaires du plan d'action adopté par le Comité permanent, même si ce pays n'est pas spécifiquement visé par le plan d'action. Il ajoute que des serpents écrasés sur les routes sont fréquemment signalés là où l'espèce est abondante.

Au cours du débat qui s'ensuit, M. Corbett évoque le problème du morcellement des habitats dans certaines régions d'Allemagne (Rheingau) dont – d'après lui – la gestion ne prend trop souvent pas en compte les besoins en matière d'écologie et d'habitat de ce serpent. La création de couloirs d'habitat est nécessaire. Ceci est contradictoire avec son importance bien moindre et mieux gérée dans les habitats du Sud de la forêt d'Oden dans le Bade-Wurtemberg.

Le Président répond qu'un plan d'action spécifique pour cette espèce a été préparé par *Hessen-Forst* (FENE) et est en cours de mise en œuvre, mais, dans le contexte de la Convention de Berne en ce qui concerne les Plans d'action, il n'y a pas de rapports sur les résultats de cette mise en œuvre, notamment quant à savoir s'ils ont été bons.

b. La Grenouille de Lataste (*Rana latastei*)

Le délégué de l'Italie déclare que dans son pays, les populations de *Rana latastei* sont morcelées et isolées, mais que leur état ne suscite pas de préoccupation majeure. Quelques plans de réintroduction ont été couronnés de succès y compris dans le cadre de projets Life. BD pourrait constituer une menace à l'avenir: cette maladie s'est répandue dans le pays, et a également été décelée chez *Rana latastei*.

La Croatie a désigné pour *Rana latastei* sept sites Natura 2000 qui couvrent pratiquement toute l'aire de répartition de l'espèce. Elle a également élaboré des protocoles nationaux de suivi qui n'ont toutefois pas encore été mis en œuvre par manque de moyens financiers et humains.

c. Le Triton crêté (*Triturus cristatus*) et le Lézard des souches (*Lacerta agilis*)

M. Keith Corbett introduit le point en concentrant l'attention sur la situation du Triton crêté. L'espèce est présente dans de nombreux sites Natura 2000, mais il faudrait préciser combien de ces sites ont été désignés spécifiquement pour le triton crêté. Il estime que l'espèce n'a pas fait l'objet d'initiatives sérieuses de sauvegarde et que la stratégie régionale coordonnée qui fait défaut serait en place si le plan d'action adopté par le Comité permanent avait été mis en œuvre par toutes les Parties concernées. Pour le Triton crêté comme pour le Lézard des souches, M. Corbett invite les Parties à

réexaminer le document [T-PVS/Files \(2012\) 41](#), qui fournit une description détaillée des principaux problèmes de sauvegarde.

Le délégué de la Norvège indique que son pays compte trois populations isolées du Triton crêté et que les besoins de conservation de l'espèce ont été sérieusement pris en compte. La Norvège s'est dotée d'un plan d'action pour mettre en place et améliorer les couloirs de dispersion et les sites d'hivernage. Il y a trois ans, un programme de suivi a débuté et la collecte de données vient de s'achever. Il est encore trop tôt pour évaluer les conclusions à long terme, mais il serait utile de poursuivre la surveillance en attendant le renouvellement du financement.

Le délégué de l'Italie dit que les deux espèces ont le statut de « préoccupation mineure » dans son pays, et que le Triton crêté est commun. La situation est moins bonne à basse altitude, mais dans les Apennins les méthodes traditionnelles d'irrigation offrent de bons réservoirs. Certains réservoirs et citernes sont aussi mis à profit pour protéger cette espèce qui est ciblée par plusieurs projets Life.

Le délégué de l'Ukraine indique que le Triton crêté est menacé d'extinction mais qu'il ne figure pas dans le Livre rouge. Le statut de conservation est affecté par le changement climatique et aucun plan de gestion ni recherche spécifique n'ont encore été mis en place.

Le délégué de « L'ex-République yougoslave de Macédoine » déclare que les deux espèces sont prises en compte dans les parcs nationaux dotés de plans de gestion et mesures spécifiques.

Concernant le [Lézard des souches](#), M. Corbett décrit la situation dans les pays qui, de son point de vue, ont des problèmes de gestion des landes de bruyères et n'ont pas mis en place de plan d'action spécifique. La situation est particulièrement préoccupante aux Pays-Bas, en Allemagne et au Danemark. Il mentionne également quelques exemples de réussites, comme au Royaume-Uni, mais semble critique quand il souligne que la majorité des progrès obtenus dans la gestion nécessaire de l'habitat a seulement été réalisée grâce à l'apport indépendant d'une ONG nationale.

Concernant l'Allemagne, le Président reconnaît que des problèmes existaient jadis dans la gestion des landes, notamment en rapport avec le fauchage, le pâturage et les brûlis. Ces pratiques existent encore, mais la situation s'est considérablement améliorée tenant plus compte des reptiles. De plus la mise en œuvre de la Directive Habitats (favorable au statut de conservation) donne de meilleurs résultats.

Le délégué du Royaume-Uni annonce que son pays fournira au Comité permanent un rapport qui abordera notamment la situation du Lézard des souches.

d. La Tortue d'Hermann

M. Antoine Catard, Responsable du *Pôle Var* 83 au CEN PACA, France, rappelle que la [situation de la Tortue d'Hermann](#) en France a fait l'objet d'une plainte et qu'après la clôture du dossier, le Comité permanent a demandé à être périodiquement informé des progrès accomplis.

Dans sa présentation, M. Catard fait le point sur le statut de conservation de l'espèce ainsi que sur les menaces, les initiatives et les mesures pour l'avenir. Il rappelle que l'espèce a le statut de « Quasi menacée » dans la Liste rouge mondiale et de « Vulnérable » dans la Liste rouge de France. En fait, la répartition actuelle dans le pays ne couvre plus que 10 % de l'aire de répartition historique, et l'une des trois populations régionales de France a disparu (Pyrénées-Orientales). La sous-population provençale a le statut de « Menacée d'extinction », et le léger déclin de la population corse paraît s'accélérer.

M. Catard présente en outre les particularités de l'espèce et passe en revue les principales menaces, dont la perte le morcellement de l'habitat, les feux de forêts, les pratiques agricoles ou forestières néfastes, la prédation et les EEE. Il ajoute que la Tortue d'Hermann est certes un animal robuste, mais qu'elle est mal adaptée aux changements rapides de son environnement.

Désireuse d'assurer la bonne sauvegarde de l'espèce, la France a adopté une stratégie nationale et quelques stratégies régionales de sauvegarde (notamment en Provence, en Corse et dans le Roussillon - Pyrénées-Orientales). La stratégie nationale comprend 8 objectifs spécifiques déclinés en 93 actions concrètes dont 69 sont terminées, 13 sont en cours et prévues sur le long terme et 11 n'ont pas encore été mises en œuvre.

L'évaluation générale de ces diverses actions révèle de nets progrès à la fois concernant l'état des connaissances et la gestion de sites importants. Toutefois, sur le plan agricole, l'évolution reste défavorable et des difficultés subsistent pour maintenir des conditions optimales sur le long terme. L'ampleur des résultats positifs varie également d'une région à l'autre.

Concernant d'éventuels projets d'avenir, M. Catard fait part d'idées sur la création d'un réseau de sites préservés et sur la possibilité de réaliser des réintroductions à l'intérieur et à l'extérieur de son aire de répartition. De nombreuses menaces doivent encore être traitées, notamment la mécanisation croissante de l'environnement rural, les incendies de forêt et la sensibilisation.

Le Président remercie M. Catard pour son exposé très clair et informatif. Il souligne que le cas de la Tortue d'Hermann en France constitue incontestablement un bon exemple d'efforts récompensés par de bons résultats. Il note également que c'est un travail de longue haleine et demande aux Parties de garder à l'esprit que l'application des actions recommandées exige du temps et que la réussite ne se mesure que sur le long terme.

12. PROCHAINES ETAPES AVANT LA REUNION DU COMITE PERMANENT

Le Secrétariat expose la procédure et les échéances avant la réunion du Comité permanent.

Les participants examinent et adoptent également la liste suivante de priorités/actions pour les activités futures du Groupe d'experts:

1. réaliser le suivi et la surveillance de l'herpétofaune sur tout le territoire de la Convention de Berne;
2. poursuivre le suivi de la mise en œuvre des recommandations et plans d'action pertinents passés, et prier le Comité permanent d'encourager les Parties qui ont de bonnes expériences de les partager au travers de leurs rapports;
3. identifier et désigner des Sites importants pour l'herpétofaune (SIH) initialement au sein des sites Natura 2000 et Emeraude (y compris candidats) existants mais, quand cela n'est pas suffisant, à l'extérieur de ces sites également. A cet égard, le Groupe invite le Groupe d'experts Zones protégées et Réseaux écologiques à veiller à ce que la désignation de sites Emeraude tienne compte de l'herpétofaune et de la contribution de celle-ci à la conservation des habitats (cette tâche doit être réalisée en collaboration avec le Groupe d'experts Zones protégées et Réseaux écologiques);
4. élaborer ou adopter un ensemble de principes fondamentaux et communs à toutes les Parties afin de prévenir ou d'atténuer l'impact du morcellement des réseaux de transport en Europe. Ces principes concerneraient essentiellement la manière de concevoir des routes plus sûres et d'éviter le morcellement et la mise en œuvre de mesures d'atténuation inadaptées;
5. dresser le bilan de l'impact des prédateurs exotiques sur les amphibiens et les reptiles (cette tâche doit être réalisée en collaboration avec le Groupe d'experts des EEE);
6. résoudre, quand cela s'avère possible et que les compétences sont disponibles au sein du Groupe d'experts, les questions taxinomiques en suspens.

Le Groupe prie en outre le Comité permanent:

- d'adopter et d'appliquer d'urgence le Projet de Recommandation sur la prévention et la lutte face au champignon chytride *Batrachochytrium salamandrivorans* (BS). Le Groupe d'experts propose son expertise pour l'élaboration et la mise en place d'un protocole commun de surveillance de la dissémination de la mycose à BS afin de permettre le déploiement de stratégies régionales communes;
- d'inviter les Parties concernées par la dissémination de BD de déployer d'urgence des programmes de surveillance de l'évolution démographique des populations et des infections à BD au plan national;
- de prier la Bosnie-Herzégovine, la Croatie et le Monténégro d'appliquer de toute urgence les actions recommandées par la Recommandation n° 140 (2009) sur la lutte contre la Petite mangouste indienne (*Herpestes auropunctatus*) en Europe du sud-est. Le Groupe propose son expertise pour la réalisation, lors de ses réunions, d'un suivi périodique de la mise en œuvre de cette Recommandation;

- d'inviter l'Azerbaïdjan à fournir des informations en rapport avec le développement de stations de ski, et l'Arménie, la Géorgie et la Turquie en rapport avec le développement de l'énergie hydroélectrique et des barrages qui ont des conséquences désastreuses sur l'herpétofaune;
- de convoquer plus régulièrement de nouvelles réunions du Groupe d'experts des amphibiens et des reptiles;
- de transmettre les chaleureux remerciements de ce Groupe aux autorités suisses pour l'excellent accueil de la réunion.

13. ELECTION DU/DE LA PRESIDENT(E)

Le Secrétariat remercie vivement M. Podloucky pour l'engagement, la pertinence et l'esprit de compromis avec lesquels il a présidé cette réunion et les réunions passées. Le Groupe salue également la nomination de M. Benedikt Schmidt (Suisse) à la présidence et procède à son élection.

14. QUESTIONS DIVERSES

Néant.

15. CLOTURE

Le Président remercie les participants et les orateurs pour la qualité des exposés et les discussions, souligne la capacité de ce Groupe à relever les nouveaux défis de manière proactive. Il félicite également le Groupe pour les conclusions et recommandations concrètes et spécifiques élaborées à l'intention du Comité permanent.

M. Podloucky remercie également le Secrétariat pour la préparation de la réunion, ainsi que les autorités suisses et le KARCH pour leur hospitalité très chaleureuse et d'un grand professionnalisme.

Annexe 1



karch



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Bundesamt für Umwelt BAFU
Office fédéral de l'environnement OFEV
Ufficio federale dell'ambiente UFAM
Uffizi federal d'ambient UFAM

COUNCIL OF EUROPE



Convention de Berne
Groupe d'experts des amphibiens et des reptiles
Berne, Suisse (1-2 juillet 2015)

ORDRE DU JOUR

JOUR 1 – MERCREDI 1^{ER} JUILLET 2015

09H30 – 18H00

1. Ouverture de la réunion

M. Richard Podloucky, Président du Groupe d'experts

Mme Sarah PEARSON PERRET, Chef de Section, Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEV)

Mme Ivana d'Alessandro, Secrétaire de la Convention de Berne

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Activités sur les amphibiens et les reptiles dans d'autres organisations

- **Conclusions de la 5^e Conférence méditerranéenne sur les tortues marines**
M. Luis Cardona, Président de la 5^e Conférence méditerranéenne sur les tortues marines
- **Le point sur la S.E.H. – Travaux récents du C.C.**
M. Tony Gent, président du Conservation Committee, Societas Europaea Herpetologica

10H40 – 11H00 PAUSE-CAFE

- **Sauvegarde de l'herpétofaune et morcellement lié aux transports en Europe**
M. Silviu Petrovan, Coordinateur de la sauvegarde, Réseau européen pour la protection des amphibiens et des reptiles contre les moyens de transport (ENPARTS)

Discussion

4. Rapports des Parties sur les activités et initiatives nationales de sauvegarde des amphibiens et reptiles

5. Donner un avenir au passé – comment encourager les initiatives en faveur d'anciens plans d'action et recommandations?

M. Keith Corbett, MBE

Discussion

12H30 – 14H00 DÉJEUNER

14H00 – 17H30

6. Lutte contre la petite mangouste indienne (*Herpestes auropunctatus*): suivi de la mise en œuvre de la recommandation pertinente

M. David Bird, British Herpetological Society

Discussion

7. Défis et menaces d'actualité: Projet de recommandation sur la prévention et la lutte face au champignon chytride *Batrachochytrium salamandrivorans*

- **Etat des connaissances et menaces actuelles**

Prof Frank Pasmans

- **Projet de recommandation sur la prévention et la lutte face au champignon chytride *Batrachochytrium salamandrivorans***

Mme Ivana d'Alessandro, M. Benedikt Schmidt

PAUSE-CAFE

8. Priorités de la sauvegarde de l'herpétofaune en Europe

M. Thomas Langton, Directeur, Herpetofauna Consultants International Ltd

Discussion

JOUR 2 – JEUDI 2 JUILLET

9H30 – 12H30

9. Désignation de sites Emeraude pour la protection des amphibiens et des reptiles: pratique et méthodologie

Prof. Fedir Kurtyak, PhD, Maître de conférences à l'Université nationale Uzhgorod, Ukraine

Discussion

10. Statut de conservation de père vulnérable sur le territoire du Conseil de l'Europe: quelles doivent être les prochaines mesures ?

Prof. Goran Nilson, Université de Gothenburg

Discussion

11. Informations récentes sur le statut de sauvegarde de certaines espèces, et suites envisageables:

- a. **La couleuvre d'Esculape (*Elaphe longissima*)**
- b. **La grenouille de Lataste (*Rana latastei*)**
- c. **Le triton crêté (*Triturus cristatus*) et le lézard des souches (*Lacerta agilis*)**
M. Keith Corbett
- d. **La tortue d'Hermann**
M. Antoine Catard, CEN PACA – Pôle Var, France

Discussion

12. Prochaines étapes avant la réunion du Comité permanent

13. Election du/de la Président(e)

14. Questions diverses

15. Clôture

Annexe 2**LIST OF PARTICIPANTS / LISTE DES PARTICIPANTS**

I. CONTRACTING PARTIES / PARTIES CONTRACTANTES**AUSTRIA/ AUTRICHEE**

Mag. Dr Werner KAMMEL, Technisches Büro für Biologie, Gartengestaltung und –planung, Im Erlengrund 6, A-8410 WILDON
Tel: +43 664 2220941. E-Mail: office@wernerkammel.at

BELGIUM/ BELGIQUE

Mr Arnaud LAUDELOUT, Chargé de projets amphibiens, Natagora asbl, Rue Nanon, 98, B-5000 NAMUR.
Tel: + 32 81 39 07 24. E-Mail: arnaud.laudelout@natagora.be

CROATIA / CROATIE

Ms Patricija GAMBIROŽA, M.Ed (Biol.), Expert Advisor for vertebrates, State Institute for Nature Protection, Radnička cesta 80/7, HR-10000 ZAGREB.
Tel: +385 (0)1 5502 963. Fax: +385 (0)1 5502 901. E-mail: patricija.gambiroza@dzzp.hr

ESTONIA / ESTONIE

Ms Merike LINNAMÄGI, Senior Officer of the Nature Conservation Department, Ministry of the Environment, Narva Mnt 7a, 15172 TALLINN.
Tel: +372 626 29 00. Fax: +372 62 62 901. E-mail: merike.linnamagi@envir.ee

Ms Riinu RANNAP, Dr, Department of Zoology, Institute of Ecology and Earth Sciences, University of Tartu, Vanemuise 46, 51014 Tartu.
Tel: +372 52327. E-mail: riinu.rannap@ut.ee

FRANCE / FRANCE

Mr Jean-Christophe de MASSARY, Chargé de mission scientifique “Amphibiens-Reptiles, Muséum national d'Histoire naturelle, Service du Patrimoine Naturel, CP41, 36 rue Geoffroy Saint-Hilaire, F-75005 PARIS.
Tél : +33 140 79 36 81. Fax : +33 140 79 48 10. E-mail : jean-christophe.demassary@mnhn.fr

GERMANY / ALLEMAGNE

Mr Richard PODLOUCKY, [Chair of the Group of Experts], Dipl.-Biol., Scientific adviser, Heisterkamp 17, D-30916 ISERNHAGEN.
Tel/Fax: +49 5139 983107. E-mail: richard.podloucky@gmx.de

HUNGARY / HONGRIE

Mr Botond BAKÓ, Department of Nature Conservation, Ministry of Agriculture, Kossuth tér 11, H-1055 BUDAPEST.
Tel: +36-1 795-2426. E-mail: zoltan.botond.bako@fm.gov.hu

ITALY / ITALIE

Mr Edoardo RAZZETTI, Curator of Natural History Museum, Università degli Studi di Pavia, Piazza Botta 9, I-27100 PAVIA PV.
Tel: +39 3284136138. E-mail: edoardo.razzetti@unipv.it

Mr Antonio ROMANO, PhD in Evolutionary Biology and Ecology, National Research Council, Institute of Environmental and Forestal Biology Via Salaria Km 29,300 Monterotondo Scalo, I-00015 ROME.

Tel: +39 3405913723. E-mail: antonioromano71@gmail.com

LATVIA / LETTONIE

Ms Margita DEICMANE, SIA "Estonian, Latvian & Lithuanian Environment", Skolas iela 10 – 8, LV-1010 RIGA.

Tel : +371 67242411. Fax: +371 67242466. E-mail : margita@environment.lv

THE NETHERLANDS / PAYS-BAS

Ms Wilmar REMMELTS, Senior Policy Advisor Nature, Ministry of Economic Affairs, Postbus 20401, 2500 EK DEN HAAG.

Tel: +31 70 3784907. E-mail: w.j.remmelts@minez.nl

Mr Ronald ZOLLINGER, RAVON Foundation (Reptile Amphibian and Fish Conservation Netherlands), Postbus 1413, NL - 6501 BK NIJMEGEN.

Tel: +31 247410600/ +31 6 29517389. E-mail: r.zollinger@ravon.nl

NORWAY / NORVÈGE

Mr Jon Kristian SKEI, Skei Biomangfold Konsult, Øvre Langstein, NO-7510 SKATVAL.

Tel: +47 74800566... Fax: +47 ... E-mail : krissskei@online.no

SLOVAK REPUBLIC / REPUBLIQUE SLOVAQUE

Mr Viliam VONGREJ, State Nature Conservancy, Tajovského 28/B, 974 01 BANSKÁ BYSTRICA.

Tel: +421 33 640 05 49. Fax : +421 33 647 40 02. E-mail: viliam.vongrej@soprs.sk

SWITZERLAND / SUISSE

Ms Sarah PEARSON PERRET, Head of section "Species and habitats", Species, Ecosystems, Landscapes Division, Federal Office for the Environment (OFEV), CH-3003 BERNE

Tel : +41 58 462 68 66. Fax: +41 (0)31 324 75 79. E-mail: Sarah.PearsonPerret@bafu.admin.ch

Ms Silvia ZUMBACH, Head of Swiss Amphibian and Reptile Conservation Programm, Koordinationsstelle fuer Amphibien- und Reptilienschutz in der Schweiz (KARCH), Passage Maximilien-de-Meuron 6, CH-2000 NEUCHATEL.

Tel: +41 032 725 72 05. E-mail : silvia.zumbach@unine.ch

Mr Benedikt SCHMIDT, Koordinationsstelle fuer Amphibien- und Reptilienschutz in der Schweiz (KARCH), Passage Maximilien-de-Meuron 6, CH-2000 NEUCHATEL.

Tel: +41 032 725 72 07. E-mail: benedikt.schmidt@unine.ch

Mr Mathias LÖRTSCHER, Head of CITES Vollzugsbehörde Schweiz, Bundesamt für Lebensmittelsicherheit und Veterinärwesen, Schwarzenburgstrasse 155, CH-3003 BERN.

Tel: +41 (0)58 462 25 41. E-mail: mathias.loertscher@blv.admin.ch

Ms Murielle MERMOD, Administrative Assistant, Koodinationsstelle für Amphibien- & Reptilienschutz in der Schweiz (karch), Passage Maximilien-de-Meuron 6, CH-2000 NEUCHATEL.

Tel : +41 032 725 72 07. E-mail : murielle.mermud@unine.ch

"THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA" / L' « EX-RÉPUBLIQUE YUGOSLAVE DE MACÉDOINE »

Mr Aleksandar NASTOV, Head of Biodiversity Unit, Department of Nature, Ministry of Environment and Physical Planning, Bul. Goce Delčev bb No. 18, MRT XI (1126), 1000 SKOPJE.

Tel: +389 (2) 3251 471. Fax: +389 (2) 3220 165. E-mail: anastov@gmail.com

UKRAINE / UKRAINE

Mr Fedor F. KURTYAK, Biological faculty (office 121), Uzhgorod National University, Department of Zoology, 32 Voloshyn str., 88000 UZHGOROD.

Tel: +38-0312 61 56 72. Mobile: +38-050 107 54 63. E-mail: kurtyak@bk.ru

Mr Viktor GASSO, Dr, Associate Professor, Oles Honchar Dnipropetrovsk National University, 72, Gagarin Ave., 49010 DNIPROPETROVSK.

Tel: + 38 097 3025683. Fax: + 38 056 3749842. E-mail: vgasso@ua.fm or viktor.gasso@gmail.com

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

Mr Paul EDGAR, Senior Environmental Specialist (Amphibians & Reptiles), Natural England (Specialist Services & Programmes Team, Chief Scientists Directorate), 2nd Floor, Cromwell House, 15 Andover Road, Winchester, Hampshire, SO23 7BT.

Tel: +44 0300 060 1324. E-mail : Paul.Edgar@naturalengland.org.uk

II. OBERSERVERS / OBSERVATEURS**Societas Europaea Herpetologica (SEH)**

Mr Tony GENT, Chair of the Conservation Committee, Societas Europaea Herpetologica Conservation Committee (SEH CC), c/o Amphibian & Reptile Conservation Trust, 655a Christchurch Road, Bournemouth, Dorset BH1 4AP, United Kingdom.

Tel: +44 1202 391319. Fax: +44 1202 392785. E-mail: tony.gent@arc-trust.org

Mr Tom KIRSCHHEY, Member of Conservation Committee, Fürstenberger Str. 6, D-16775 MENZ, Germany.

Tel:+491723863968. E-mail: Tom.Kirschhey@NABU.de

III. EXPERTS / EXPERTS

Mr David Richard BIRD, Librarian, British Herpetological Society, Jacaranda Cottage, 1 New Buildings, Spetisbury, Blandford Forum, DORSET DT11 9EE, United Kingdom.

Tel: +44 1258 857869. E-mail: drbird.herpl@talktalk.net

Mr Luis CARDONA PASCUAL, Department of Animal Biology, University of Barcelona, Avinguda Diagonal 643, E-08028 BARCELONA, Spain.

Tel: + 34 93 403 1368. Fax: +34 93 403 5740. E-mail: luis.cardona@ub.edu

Mr Antoine CATARD, Responsable Département du Var- animateur Plan d'Action Tortue d'Hermann, Conservatoire d'Espaces Naturels Provence Alpes Côte d'Azur (CEN PACA – Pôle Var), 14, avenue Barbaroux, F-83340 LE LUC EN PROVENCE, France.

Tel: +33 4 94 50 38 39. E-mail: antoine.catard@cen-paca.org

Mr Keith CORBETT, MBE, 7, Lee Way, NEWHAVEN, Sussex, BN9 9SN, United Kingdom.

Tel: +44 1273 514286. E-mail : The2Corbett@xtra.co.nz

Mr Tom LANGTON, Director, Herpetofauna Consultants International Ltd., Triton House, Bramfield, Halesworth, Suffolk IP19 9AE, United Kingdom.

Tel: ... Fax: ... E-mail: t.langt@virgin.net

Ms An MARTEL, Professor, Ghent University, Salisburylaan 133, B9820 MERELBEKE, Belgium.

Tel: +32 92647441. Fax: +32 92647490. E-mail: An.Martel@UGent.be

Mr Göran NILSON, Dr., Ph.D, Docent, Professor in Systematics and Biodiversity, Senior Curator of Vertebrates, Herpetology, Göteborg Natural History Museum, Box 7283, SE-402 35 GÖTEBORG, Sweden

Tel: +46 (0) 31 0104 41 42 43. E-mail: goran.nilson@vgregion.se

Mr Frank PASMANS, DVM MSc PhD DipECZM (herpetology), Laboratory of Veterinary Bacteriology and Mycology, Clinic for Exotic Animals, Faculty of Veterinary Medicine, Ghent University, Salisburylaan 133, B9820 MERELBEKE, Belgium.
Tel: +32 92647436. Fax: +32 92647494. E-mail: Frank.Pasmans@UGent.be

Mr Silviu PETROVAN, Conservation Coordinator, Froglife, 1 Loxley, Werrington, Peterborough, Cambridgeshire, PE4 5BW, United Kingdom.
Tel: +44 01733 602102. E-mail : Silviu.Petrovan@froglife.org

IV. SECRETARIAT / SECRETARIAT

**Directorate of Democratic Governance / Direction de la Gouvernance démocratique
F-67075 STRASBOURG CEDEX, France**
Tel: +33 388 41 20 00. Fax: +33 388 41 37 51

Ms Ivana d'ALESSANDRO, Head of the Biodiversity Unit, Secretary of the Bern Convention / Cheffe de l'Unité de la Biodiversité, Secrétaire de la Convention de Berne, Biodiversity Unit / Unité de la Biodiversité
Tel: +33 390 2151 51. Fax: +33 388 41 37 51. E-mail: ivana.dalessandro@coe.int

Ms Véronique de CUSSAC, Administrative Assistant / Assistante administrative, Biodiversity Unit / Unité de la Biodiversité
Tel: +33 388 41 34 76. Fax: +33 388 41 37 51. E-mail: veronique.decussac@coe.int